



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 26 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le **vingt cinq juillet** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **BESSONCOURT**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Guy MOUILLESEAUX**, Maire.

Présents: G. MOUILLESEAUX, E. RUYER, F. RABIER, D. BALON, T. BESANCON, P. ARRIGHI, C. JECKER, C. KILQUE, R. KHOUCHANE, L. NGUYEN DAÏ,

Excusés: L. FAIVRE (proc. à G. MOUILLESEAUX) I. GIGOS (proc. à F. RABIER), L. SIBRE (proc. à E. RUYER), A.M KARRER (proc à D. BALON), L. SLIMANI (proc à R. KHOUCHANE)

Absents:

Monsieur Reda KHOUCHANE a été nommé secrétaire.

Mise à disposition de locaux à la CCTB dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Les Temps d'Activités Périscolaires vont être mis en place par la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse.

Les enfants des écoles de Bessoncourt seront accueillis dans les salles de classe, la salle de motricité, les halls de maternelle, la Médiathèque pour les maternelles, la salle de la Mairie et dans l'ancienne école pour les primaires.

Le Maire propose de valider les conventions de mise à disposition gratuite des salles occupées. L'assemblée demande que les enseignants soient consultés sur ces conventions afin de choisir les classes disponibles.

Il est précisé qu'il sera ajouté à la convention un article concernant l'état des salles après les activités.

Après délibération, les Conseillers, à l'unanimité, décident de valider les conventions de mise à disposition en y ajoutant un article qui prévoit la remise en état des classes après les TAP.

Mise à disposition d'agents à la CCTB dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Les Temps d'Activités Périscolaires vont être mis en place par la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse.

Certains agents de la commune vont être sollicités pour prendre en charge les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Des conventions de mise à disposition seront mises en place entre la CCTB et la Commune.

Après délibération, les Conseillers, à l'unanimité, décident d'autoriser le Maire à signer ces conventions de mise à disposition.



Révision des loyers des logements communaux

Le montant des loyers est révisé chaque année au 1^{er} juillet. Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur une éventuelle augmentation.

Cette année, selon l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE qui sert de base pour le calcul de l'augmentation des loyers, la hausse serait de 0.69 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité

- **De ne pas augmenter le montant des loyers cette année**

Projet de fresque à l'école

Le Maire présente un nouveau projet de fresque à l'école de Bessoncourt en partenariat avec Mr LE PREUX artiste.

Un devis de 1500 € a été présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité

- **De valider ce projet et de le financer.**

Programme travaux ONF 2014

Monsieur Thierry BESANCON présente le programme des travaux d'exploitation pour 2014/2015. Travaux d'exploitation prévus sur les parcelles 23r, 2r et 3 pour des montants respectifs de 1931.18, 2376.91 et 3623.40 € ht

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de valider la proposition de devis faite par l'ONF pour les parcelles 23r et 3
- de retirer la proposition pour la parcelle 2r.

Divers

- Le contrat d'affermage pour l'eau potable avec VEOLIA arrive à échéance fin 2014. Il convient de réfléchir au renouvellement de ce contrat. Il est décidé de prendre le temps de la réflexion et de profiter de la possibilité de renouveler ce contrat pour une année.

Séance levée à 21 h

Prochain Conseil Municipal vendredi 29 août à 20 h.